

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 décembre 2019

DCM N° 19-12-19-10

Objet : Versement des contributions financières 2020 à la Cité musicale-Metz.

Rapporteur: M. LEKADIR

Le projet de la Cité musicale-Metz en œuvre depuis 5 ans, permet une offre de musique et de danse remarquable à Metz. Avec l'impulsion lancée par l'ouverture de la BAM en septembre 2014, la mutualisation réussie des équipes de l'Orchestre national de Metz et des salles de Metz en Scènes, cette institution présente un bilan extrêmement positif : programmations artistiques de grande qualité reflétant la diversité artistique et culturelle au profit de tous les publics, progression ininterrompue de la fréquentation, engagement structurant pour l'éducation artistique et culturelle, inclusion sociale par la musique avec le projet Démon piloté par l'orchestre depuis 2016, création d'une saison jeune public accessible dès 6 mois, appui et accompagnement de la vie culturelle messine... autant d'engagements qui témoignent de l'ampleur du travail réalisé ces dernières années, en synergie avec de multiples acteurs, et qui en font une institution culturelle de premier ordre en région et au plan national.

En 2019, la Cité musicale a été marquée par l'entrée de Metz Métropole au sein du Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz, assortie d'un soutien financier accru, et par la signature d'une convention-cadre de partenariat avec la Philharmonie de Paris, une première du genre en France.

Pour 2020, le projet artistique et culturel de la Cité musicale se poursuit autour de plusieurs axes principaux :

- Une programmation d'excellence avec de nouveaux temps forts, une multiplication de projets croisés et plusieurs tournées nationales et internationales de l'orchestre contribuant au rayonnement de la Cité musicale ;
- Le développement des projets éducatifs et de transmission, menés dans le champ de l'éducation artistique et culturelle et le champ social, en partenariat avec des établissements scolaires et sociaux (écoles, centres sociaux, SPIP, ONJS...) permettant une réelle démocratisation de la musique ainsi que de mixer les approches et de diversifier les projets et les esthétiques abordées ;
- Un rayonnement régional, transfrontalier, national et international remarquable (Strasbourg, Reims, Epinal, Paris, Luxembourg, Amsterdam, Allemagne, Belgique,

Corée du Sud...) où Metz est présente par l'action de la Cité musicale. 2020 sera l'année de nouvelles opportunités de projets à l'international, suite à la désignation de Metz comme Ville créative UNESCO musique (première ville française à intégrer le réseau dans le domaine créatif de la musique), et le développement des coopérations déjà engagées avec des villes UNESCO, comme Bogota (Colombie), Katowice (Pologne), Tongyeong (Corée du Sud) ou encore Québec (Canada)... ;

- le développement des ressources propres de financement, avec une amplification de la prospection activée au niveau du mécénat.

La Cité musicale se positionne comme une institution messine de référence avec un budget consolidé de près de 15 millions d'euros, l'accueil de plusieurs centaines d'artistes du monde entier, des collaborations régionales, nationales et internationales multiples. Elle mène une action éducative, de médiation et sociale très significative. Elle génère une formidable visibilité pour notre territoire avec de nombreuses retombées médiatiques chaque année. En 2019, elle aura accueilli près de 300 000 spectateurs et visiteurs, une fréquentation globale qui devrait être en légère hausse, notamment au niveau des concerts et actions pédagogiques.

Orchestre national de Metz

2019 a été la première saison complète de l'ONM sous la direction musicale de David Reiland, avec un bilan extrêmement positif tant en termes de progression de la qualité artistique de l'Orchestre que de l'évolution de sa programmation et de son rayonnement.

Après une forte hausse en 2018, l'activité de l'Orchestre national de Metz se stabilise en 2019 avec 83 concerts dont 52 à Metz (Arsenal, BAM, Opéra Théâtre, Hôpital Mercy...), 22 sur le territoire de la Région Grand Est et 9 ailleurs en France et à l'étranger, avec une fréquentation attendue d'environ 70 000 spectateurs auxquels s'ajoutent plus de 8 500 bénéficiaires des actions pédagogiques et citoyennes. Citons notamment les invitations ou participations de l'Orchestre à des festivals de renom : festival Berlioz de la Côte Saint-André, Musica à Strasbourg, mais aussi pour la première fois la Konzerthaus de Vienne ou la Philharmonie du Luxembourg (festival Rainy Days)...

En 2020, l'orchestre renouvellera son label « Orchestre national en région », poursuivra le développement de son activité à Metz, en participant notamment aux festivités des 800 ans de la Cathédrale Saint-Etienne ou encore à une création à la BAM avec l'artiste messin Cascadeur (6 et 7 mars 2020). Il participera à cinq productions lyriques à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, s'attachera à élargir son rayonnement régional et national (Paris, Reims, Épinal, Strasbourg, Allemagne, Belgique, Luxembourg...) et à développer activement ses collaborations avec d'importants établissements et festivals mais aussi à l'international, avec une invitation au prestigieux Concertgebouw d'Amsterdam, une nouvelle tournée en Corée du Sud en octobre 2020 et l'accueil d'artistes coréens à Metz.

Arsenal, BAM et Trinitaires

En 2019, les trois salles de Metz en Scènes et les événements hors les murs devraient atteindre une fréquentation de près de 220 000 personnes. L'Arsenal devrait accueillir au total environ 140 000 spectateurs et visiteurs pour 450 manifestations (spectacles, expositions, actions culturelles et événements hors les murs). La BAM et les Trinitaires devraient conclure l'année avec une fréquentation d'environ 55 000 personnes pour 368 manifestations, dont 35 000 spectateurs pour les concerts (25 000 à la BAM) de manière stable par rapport à 2018, qui

avait vu une forte augmentation de la fréquentation. La BAM et les Trinitaires proposeront une programmation éclectique avec des artistes « têtes d'affiche », des jeunes talents et des artistes émergents (Morcheeba, L.E.J, Mass Hysteria, Last train, Moor mother, Gogo penguin...) et le développement des actions d'accompagnement aux artistes du territoire (résidences, formation, ateliers, occupation exceptionnelle des 4 studios de la BAM à quasi 100%...). La BAM poursuivra les actions ancrées avec les acteurs éducatifs, sociaux et culturels ainsi que les habitants de Borny et devrait préfigurer en 2020 une « Académie des musiques urbaines » pour permettre aux jeunes des quartiers Politique de la ville, souvent éloignés de l'offre culturelle, d'apprendre les techniques vocales et instrumentales liées à divers genres musicaux (électro, r'n'b, rap, slam, beatboxing...).

Enfin, 2020 sera une année décisive pour l'organisation de la filière musiques actuelles à la BAM et aux Trinitaires, avec le doublement de projets dans le cadre du programme d'accompagnement de groupes messins en voie de professionnalisation « Impulse ! », initié l'an dernier, et le déploiement du cluster musiques actuelles regroupant cinq structures de production et de développement messines, accompagnées et hébergées aux Trinitaires.

Une Cité musicale citoyenne : éducation et actions artistiques et culturelles

La programmation d'actions culturelles, d'éducation et de médiation de la Cité musicale a pris de l'ampleur ces deux dernières années. Elle vise un triple objectif d'éducation artistique et culturelle, d'élargissement des publics et de lutte contre les phénomènes d'exclusion et de discrimination. Ainsi, sur l'année 2019, la Cité musicale a touché près de 20 000 personnes par ces actions. L'Orchestre a conçu 667 actions avec de nombreuses structures partenaires (écoles, collèges, lycées, universités, centres sociaux, bibliothèques établissements hospitaliers ou pénitentiaires, Livre à Metz...), touchant plus de 8 500 personnes. L'Arsenal, la BAM et les Trinitaires voient leurs actions augmenter également avec près de 470 activités en 2019, permettant de toucher environ 11 000 personnes, à travers l'implication de ses artistes associés, la participation aux résidences d'artistes, les interventions autour des publics scolaires et l'accompagnement de nombreux projets avec les associations messines. Citons trois nouveautés cette année : une offre de concerts accessibles dès l'âge de 6 mois jusqu'à 3 ans, des ateliers de pratique artistique pour les familles et la possibilité pour les familles de s'abonner à la saison jeune public. Au total, 68 dates sont proposées au public jeune, en et hors temps scolaire. Et 2020 verra la dernière année du projet Démon 1 bénéficiant de résultats très positifs et le lancement de deux nouveaux orchestres d'enfants qui se déploieront de Metz vers la Moselle Est et la Moselle du Nord, avec une dimension européenne (Esch, Sarrebruck).

Enfin, les projets européens Interreg « Bérénice » et « Pierres Numériques », impliquant la Cité musicale dans de nombreuses collaborations avec des acteurs messins, nationaux ou internationaux, se poursuivent jusqu'en mars 2020 autour de plusieurs concerts et spectacles labellisés. Les ressources attendues devraient atteindre 299 824 €.

La désignation de Metz en octobre dernier comme Ville créative UNESCO musique ouvre de nouvelles opportunités d'activités à l'international. La richesse du Réseau des Villes Créatives Unesco (RVCU) est de permettre le développement d'échanges et de projets entre les villes membres, aujourd'hui au nombre de 246 dont 66 qui viennent d'être désignées en même temps que Metz en 2019. La Cité musicale, institution pilote de ce label, va intégrer pleinement cette désignation dans ses activités avec l'objectif d'imaginer des projets communs, des accueils et croisements d'artistes mais aussi des coopérations internationales par un partage des

connaissances et des savoir-faire, singulièrement dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

Au vu de la qualité du travail effectué par la Cité musicale, il est proposé au Conseil Municipal de renforcer le soutien financier de ses deux établissements, l'Orchestre national de Metz et Metz en Scènes, et de procéder, au titre de l'exercice 2020, au versement des contributions financières suivantes :

- 2 040 000 € à l'Orchestre national de Metz au titre de son fonctionnement, de son programme d'activités et d'action culturelle 2020 (reconduction de la contribution 2019). Le budget prévisionnel pour l'exercice 2020 s'équilibre à hauteur de 6 975 200 €. La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 1 875 000 €, l'Etat-DRAC Grand Est, de 1 560 000 €, Metz Métropole, de 250 000 € et le Département de la Moselle, de 40 000 €.

- 5 156 236 € à Metz en Scènes au titre du fonctionnement, de l'ensemble de son programme d'activités artistiques et éducatives (reconduction de la contribution 2019 à hauteur de 4 766 236€) et de ses investissements (reconduction de la contribution 2019 pour un montant de 170 000 € pour les équipements et l'entretien des bâtiments, complétée par une subvention spécifique de 120 000 € pour la mise aux normes de l'Arsenal en matière de sécurité et par un soutien exceptionnel à hauteur de 100 000 € correspondant à la deuxième tranche liée au renouvellement du parc son, scénique et lumières de l'Arsenal à l'occasion de son trentième anniversaire).
Le budget prévisionnel (fonctionnement et investissement) pour l'exercice 2020 s'équilibre à hauteur de 8 298 133 € (7 794 369 € en fonctionnement et 503 764 € en investissement). La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 182 000 € et l'Etat, de 157 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention passée entre l'Orchestre national de Metz et Metz en Scènes portant sur la création de la Cité musicale-Metz,

VU les demandes de contribution financière formulées par le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz et l'EPCC Metz en Scènes pour l'exercice 2020,

VU la convention d'objectifs et de moyens tripartite 2018-2020 n°2018C037 signée en date du 8 février 2018 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz et le projet d'avenant n°4 à la convention susvisée, ci-joint,

CONSIDERANT l'ambition du projet artistique et culturel de la Cité musicale-Metz, créée en 2016 par convention passée entre le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz et l'EPCC Metz en Scènes, en se définissant comme la maison de toutes les musiques et de la danse à l'attention de tous les publics,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 n°2018C037 avec la Cité musicale-Metz constituée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes, jointe aux présentes,
- **DE VERSER**, dans le cadre de la Cité musicale-Metz, au titre de l'exercice 2020, pour un montant global de 7 196 236 €, les subventions suivantes selon les répartitions et calendriers prévus dans la convention précitée :
 - 2 040 000 € à l'Orchestre national de Metz au titre de son fonctionnement, de son programme d'activités et d'action culturelle ;
 - 5 156 236 € à l'établissement public Metz en Scènes répartis comme suit :
 - > 4 766 236 € au titre de son fonctionnement, de son programme d'activités et d'action culturelle,
 - > 110 000 € au titre de l'entretien des bâtiments,
 - > 60 000 € au titre des équipements de Metz en Scènes,
 - > 120 000 € au titre de la mise aux normes de l'Arsenal en matière de sécurité,
 - > 100 000 € à titre exceptionnel, correspondant à la deuxième tranche liée au renouvellement du parc son, scénique et lumières de l'Arsenal à l'occasion de son trentième anniversaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec les structures bénéficiaires ainsi que tout document et pièce connexe à ces affaires.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



AVENANT N°4 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°2018C037 DU 8 FÉVRIER 2018

Entre :

La Ville de Metz, représentée par Monsieur Dominique GROS, Maire de la Ville de Metz, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise en date du 19 décembre 2019, et dénommée ci-après, "la Ville de Metz",

Et

Le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, anciennement dénommé Orchestre national de Lorraine, représenté par Monsieur Hacène LEKADIR, Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 15 juin 2018, et dénommée ci-après, "l'Orchestre national de Metz" ou "l'ONM",

Et

L'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes, représenté par Madame Florence ALIBERT, Directrice générale, agissant au nom et pour le compte de l'EPCC Metz en Scènes, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017, et dénommée ci-après, "Metz en Scènes" ou "l'EPCC",

VU la délibération n°18-01-25-1 du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2018 ;

VU la convention d'objectifs et de moyens triennale signée le 8 février 2018 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz, composée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes ;

VU les demandes de contribution financière formulées par l'Orchestre national de Metz et Metz en Scènes pour l'exercice 2020 ;

VU le Budget Primitif 2020 de la Ville de Metz ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2019.

PRÉAMBULE

Par délibération n°18-01-25-1 en date du 25 janvier 2018, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 8 février 2018 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz, composée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer

financièrement au fonctionnement et à l'investissement de la Cité musicale-Metz pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2020.

L'article 3 de ladite convention envisage le versement par la Ville de Metz pour 2020 d'une subvention annuelle de 7 060 000 euros. Par délibération en date du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser pour 2020 à la Cité musicale-Metz une subvention totale de 7 196 236 euros, comprenant un montant de 100 000 euros à titre exceptionnel pour des travaux dans la Grande salle de l'Arsenal à l'occasion de son trentième anniversaire. Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier lesdits montants au titre de l'année 2020 versées par la Ville de Metz dans l'article 3 de ladite convention.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les paragraphes 3 des articles 3.1 et 3.2 de la convention N°2018C037, complétée par ses avenants, sont remplacés comme suit :

"Article 3.1 :

Paragraphe 3)

Pour l'année 2020, l'engagement financier annuel de la Ville de Metz représente la somme de 2 040 000 € (deux millions quarante-mille euros) pour permettre à l'Orchestre national de Metz de répondre aux priorités listées à l'article 2.1.

"Article 3.2 :

Paragraphe 3)

Pour l'année 2020, l'engagement financier annuel de la Ville de Metz représente la somme globale de 5 156 236 € (cinq millions cent-cinquante-six-mille deux-cent-trente-six euros) pour permettre à Metz en Scènes de répondre aux priorités listées à l'article 2.2 et dont la répartition est la suivante :

- 4 766 236 € au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités artistiques et éducatives,
- 290 000 € au titre de l'entretien des bâtiments, de ses mises aux normes et de ses équipements, répartis comme suit : 110 000 € pour l'entretien des bâtiments, 60 000 € pour les équipements et 120 000 € pour la mise aux normes de l'Arsenal en matière de sécurité,
- 100 000 € à titre exceptionnel correspondant à la deuxième tranche liée au renouvellement du parc son, scénique et lumières de l'Arsenal à l'occasion de son trentième anniversaire."

ARTICLE 2

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Metz,
Le Maire :

Dominique GROS

Pour le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz,
Le Président :

Hacène LEKADIR

Pour l'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes,
La Directrice générale :

Florence ALIBERT